

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
(CDD)**

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°079 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD
DE PRET SIGNE LE 20 OCTOBRE 2023 ENTRE LE
BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET DE MOBILITE ET DE
DEVELOPPEMENT URBAIN DES VILLES
SECONDAIRES (PMDUVS)

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député
Aboubacar KABRE, rapporteur.

Juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 22 juillet de 09 heures 38 minute à 10 heures 00 minute, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Kanibè TUINA, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 20 octobre 2023 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du Projet de mobilité et de développement urbain des villes secondaires (PMDUVS).

Au préalable, la CDD, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation, le vendredi 15 mars 2024, de 14 heures 55 minutes à 15 heures 40 minutes, au cours de laquelle elle a relevé ses préoccupations. Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de la séance d'audition de la Commission des finances et du budget (COMFIB) saisie au fond, par le député Aboubacar KABRE, désigné rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CDD.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Anûuyirtole Roland SOMDA, Ministre des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en trois points :

- objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du projet,
- description technique du projet,
- coût du projet et caractéristiques du financement.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

I.2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Ces préoccupations ont porté entre autres sur :

- le bilan physique et financier de la mise en œuvre du projet ;
- l'adéquation des ambitions du projet avec son ancrage institutionnel de même que l'implication des autres ministères dans la gestion dudit projet ;
- la nature des crises et des urgences pouvant entraîner une réaffectation de fonds ;
- la viabilité du projet d'acquisition de bus au regard des difficultés économiques que traverse la SOTRACO ;
- l'élaboration de documents de planification de la mobilité urbaine comme préalables nécessaires à la formulation du projet ;
- la situation de l'exploitation et des abus sexuels (EAS) et de la violence basée sur le genre (VBG) dans notre pays et le degré de gravité du phénomène pour justifier la prise en compte d'une telle sous-composante dans le projet ;
- la nature et le nombre des infrastructures économiques à réaliser au niveau de la sous composante 2.2 (infrastructures urbaines et renforcement des capacités pour les opportunités économiques) et la gestion efficiente de ces infrastructures ;
- les infrastructures routières et les parkings qui doivent être réhabilités dans le cadre de ce projet (sous composante 1.2, infrastructure et mobilité urbaine) ;
- les critères d'éligibilité des groupes de femmes et d'associations socio professionnelles à soutenir dans le cadre de ce projet et les modalités dudit soutien ;
- l'occupation anarchique du domaine public et les mesures envisagées pour assurer une plus grande fluidité du trafic urbain ;
- le système de drainage des eaux pluviales et la nécessité d'envisager son amélioration en réalisant des caniveaux couverts ;
- le programme de Master en transport et mobilité urbaine ;

- la déclinaison financière du projet par composantes et la part de la composante 4 (gestion de la mise en œuvre, suivi et évaluation du projet) sur les 118 milliards ;
- la mise en œuvre du suivi environnemental et social vu que nulle part dans le projet il n'est fait mention d'un Plan de gestion environnemental et social (PGES) ;
- l'élaboration d'un plan d'occupation afin d'éviter les installations anarchiques aux abords des rues et carrefours importants par certaines personnes vulnérables (mendiants, enfants en situation de rue) dans les villes concernées par le projet ;
- la notion de « routes résilientes au climat » ;
- les raisons qui ont prévalu au choix de conduire des activités pilotes pour les véhicules à trois roues électriques à Bobo-Dioulasso ;
- le contenu de l'expression « plan d'action genre dans le secteur de transport » figurant dans la description technique du projet ;
- la mise en œuvre du mécanisme de recours et de plaintes lors du règlement des indemnités de réinstallation ;
- la manière dont le projet entend améliorer les services de transport inclusifs afin qu'ils répondent aux normes de résilience climatique et prennent en compte les obstacles à la mobilité des femmes et des personnes handicapées ;
- le sens de « connectivité du dernier kilomètre » ;
- les modalités de la mise en œuvre de la sous composante 2.3 (prévention, suivi et atténuation de l'exploitation et des abus sexuels et de la violence basée sur le genre) du projet ;
- l'assurance que, dans la planification, cet investissement va permettre de résoudre les problèmes de mobilité urbaine dans les zones concernées pendant la durée de remboursement du prêt qui est de 40 ans ;
- la campagne de communication et de sensibilisation prévue par le Gouvernement pour amener les populations à adhérer à ce projet ambitieux ;
- le mode de recrutement du personnel de l'Unité de gestion du projet.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA CDD

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la Commission du développement durable (CDD) estime que la ratification de l'accord de prêt permettra de :

- améliorer la mobilité urbaine ;
- faciliter l'accès aux services sociaux de base et aux opportunités économiques ;
- renforcer les capacités institutionnelles de gestion urbaine dans les villes secondaires sélectionnées au Burkina Faso.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 22 juillet 2024

Le Rapporteur



Aboubacar KABRE

Le Vice-président



Kanibè TUINA

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRES DE LA CDD

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	TUINA Kanibè	PDCE
2.	SIDIBE Mariam	PP
3.	HIEN Diédon Alain	OSC
4.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PDCE
5.	ZONGO Sayouba	PDCE
6.	NIGNAN Dida	FDS
7.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	JUSTIFICATION
1.	KONE Moussa	OSC	Raison de famille
2.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR	En déplacement
3.	BONZI Nonyeza	FVR	Malade
4.	KABRE Aboubacar	PDCE	En commission à la COMFIB
5.	KABRE Kalifa	FVR	En déplacement

LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller Technique du PALT
2.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
3.	KAMBIRE B. Albert	Administrateur parlementaire
4.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire
5.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison